

# Fonds d'Assainissement Régional



C'est à l'initiative de l'ensemble des familles professionnelles de la filière bovine du Bétail et des Viandes de quelques régions que des Fonds d'Assainissement Régionaux avaient été créés.

A partir du **1er février 2023**, l'ensemble des régions françaises déploient le même dispositif FAR, sur la base de règles partagées et identiques.

L'enjeu des FAR, dans toutes les régions, reste double :

- d'une part, la solidarité pour couvrir les préjudices financiers liés à des motifs de saisies identifiées et,
- d'autre part, l'assainissement pour mieux faire face aux problèmes posés par les saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

En cas de saisie, les préjudices affectent non seulement l'éleveur mais également tous les opérateurs de la filière bovine et deviennent de véritables freins au bon fonctionnement de celle-ci.

## L'assainissement

Le FAR se doit de mieux connaître les vecteurs des principales causes sanitaires de dépréciation des carcasses. Des actions pour limiter les causes et effets des saisies sont mises en place dans les domaines de la cysticerose ou de la myosite éosinophile, par exemple.

## Un dispositif de solidarité et d'assainissement

Les Fonds d'Assainissement Régionaux (FAR) instaurent une solidarité entre les éleveurs, les groupements de producteurs, les négociants, les abatteurs, les transformateurs et les distributeurs. Pour rappel, le FAR n'est pas une assurance.

## Les objectifs

### La solidarité

La caisse de solidarité du FAR est mise en œuvre en cas de **saisies totales ou partielles** (saisie de + de 5 kg) liées à des causes sanitaires de dépréciation des carcasses dont l'origine est aléatoire, non maîtrisable et identifiées à l'abattoir (cf: Liste au dos).

Le FAR intervient moyennant une **participation de 0,006€/kg de carcasse** (net de taxe) **par gros bovin abattu de 8 mois ou plus**, prélevée par les abattoirs/abatteurs en même temps que les cotisations d'INTERBEV. Cette évolution permet d'assurer une prise en compte de 100% de la saisie sur la base des cotations (exception pour le Tiquetage ou 50% restent à la charge de l'abatteur), tout en finançant des recherches et travaux dans un objectif de prévention et d'assainissement.

Le montant prélevé par l'abattoir/abatteur est ensuite répercuté à l'ensemble des acheteurs successifs jusqu'à l'éleveur, redevable final, à l'aide d'un pied de facture identifié.

Dans le cas des ventes à la tête, le montant forfaitaire retenu est de 2,25 €.

Cette participation étant volontaire, seul l'éleveur peut en demander le remboursement (3 derniers mois) auprès d'INTERBEV. Cette décision entraînera l'arrêt des indemnités de ses bovins pour une durée de 1 an, quel que soit la région d'abattage



INTERBEV Auvergne-Rhône-Alpes

23 Rue Jean Baldassini – 69007 LYON  
9 Allée Pierre de Fermat – 63690 AUBIERE

Tel. 04 73 28 77 81

Email : [contact.far@interbevaura.fr](mailto:contact.far@interbevaura.fr)

[www.interbevaura.fr](http://www.interbevaura.fr)

# Liste des motifs couverts



## Bovins pouvant bénéficier du FAR

Les bovins âgés de 8 mois ou plus, abattus en France des catégories A, B, C, D, E, Z destinés à l'abattage et présentés sains, loyaux et marchands au moment de l'abattage.

Chaque FAR vient en solidarité aux bovins abattus par un abattoir ou un abatteur de sa région, dans le cadre des procédures prévues.

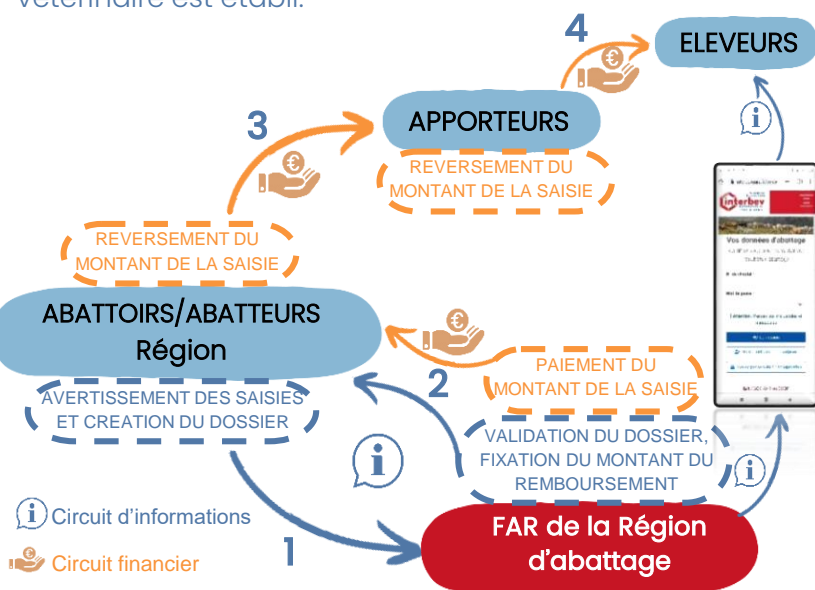
Un animal élevé en Auvergne-Rhône-Alpes et abattu dans une autre région sera couvert selon les mêmes règles par le FAR de cette région.

- Cysticerose musculaire localisée, généralisée, forme dégénérée (taenia)
  - Sclérose musculaire d'origine métabolique
  - Myosite éosinophilique (sarcosporidiose)
  - Ictère (jaunisse)
  - Mélanose (couleur anormale)
  - Altérations et anomalies (Tiquetage musculaire)
  - Processus tumoraux généralisés dont le Schwannome
- Les animaux abattus d'urgence ou atteints de tumeurs suspectées du vivant de l'animal ou atteints d'un autre motif connu au moment de l'abattage sont exclus.*

### EN PRATIQUE

## Le traitement des saisies

Un éleveur vend une vache charolaise qui est abattue dans un abattoir et dont le poids carcasse est de 400 kg R+3. Le bovin est en saisie totale pour le motif "myosite éosinophilique". Un certificat vétérinaire est établi.



**2** Le gestionnaire du FAR fixe le montant du remboursement prévu et indique l'acceptation du dossier. La valeur d'indemnisation des carcasses saisies, éligibles au FAR, s'appuie sur la cotation « entrée-abattoir » de FranceAgriMer selon la race, la catégorie, le tiers de classe, ... Les frais d'approche ont été déduits de cette valeur puisque ceux-ci font partie de la transaction commerciale entre les parties.

*Exemple*

*Valeur indemnisée :*

*(cotation régionale à 5€-frais d'approche) soit 4,85€ x 400 kg*

**3** Dès cette validation, l'abattoir ou l'abatteur est en mesure de payer son apporteur selon le montant qui lui sera ensuite rapidement remboursé par le FAR.

**4** Ce montant est ensuite répercuté par les différents opérateurs éventuels jusqu'à l'éleveur vendeur initial. Ce dernier est par ailleurs informé par le FAR de l'avancée du dossier (site de consultation de ses données d'abattage).

**1** L'abattoir ou l'abatteur débute l'instruction du dossier sur une plateforme Web auprès du FAR de sa région en joignant le certificat de saisie.



INTERBEV Auvergne-Rhône-Alpes est le relais opérationnel d'INTERBEV, qui réunit les professionnels de secteurs bovins, ovins, caprins et équins.

Parmi ses missions concernant l'application des accords interprofessionnels, INTERBEV Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des éleveurs des outils de consultation en temps réel de leurs données d'abattage. Un onglet supplémentaire permettra désormais à l'éleveur d'avoir connaissance et de suivre le traitement des dossiers de ses animaux s'ils sont concernés par un traitement dans le cadre du FAR.

Pour avoir accès à vos données d'abattage

• Smartphone : application mobile INTERBEV à télécharger



• Site internet :  Vos données d'abattage

sur le site Internet Interbev Auvergne-Rhône-Alpes : [www.interbevaura.fr](http://www.interbevaura.fr)